Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 027-212704779-20230119-DL6_2023-DE

PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **19 janvier 2023 à 19h00** - Date de convocation : **13 janvier 2023**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :
Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à M. MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

DELIBERATION n° 6/2023 – RÉNOVATION DES FENÊTRES ET VOLETS DE L'ÉCOLE - SUBVENTIONS

M. le Maire explique au conseil que suite aux délibérations n°56/2022 et 57/2022 de rénovation des fenêtres et volets de l'école, l'opération sera réalisée à la condition de l'obtention des subventions qui ont été demandées.

Après examen des propositions, le devis de la société LORAILLER a été retenu pour un montant de 59 887 € HT.

M. le Maire souhaite déposer des demandes de subvention au titre de la DETR, du Conseil Départemental et du Fonds de Concours

Le plan de financement prévisionnel est annexé à la présente délibération.

Après délibération, le conseil à l'unanimité :
- approuve l'opération
- autorise le plan de financement proposé
- autorise M. le Maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise M. le Maire à inscrire cette opération au budget primitif 2023.

Le Maire, Pascal MAINGUY